

Exij

Prins Orange Comte de Nassau  
Seigneur Baron de Breda, Escl. de Londres

162

Respectueux et loyal amant Les Bourgeois, Chefs et  
autres principaux officiers de <sup>notre ville de</sup> Brins nous ont  
escrips en adreſſe <sup>comme</sup> par un certain Sargent accompagné  
d'archiers souldeurs de <sup>ce lieu nous nous sommes de</sup> nous  
de ville de Brins et sa garde <sup>à nous</sup> de nous que se se faire  
pour Les <sup>notre</sup> Brins les et par nous nous et de  
de nous fils Le Comte de Brins. Nous sommes  
bien estonné, d'autant plus que vous quoy que L'un  
des chefs et principaux officiers de laquelle, nous  
nous avons fait tel serment que nous, nous  
nous sommes et Nous ordonnons nous adreſſer  
de vous nous plus grande diligence de ce qui  
se passe de nous gouverner comme en est ordonné

quij

13  
1568. 12.

Les principaux officiers & gentilshommes de la Cour se doivent remontrer  
Requerimus & autres que en cas si cela fust que les dits  
adversaires, ne fussent commis a personne quelconque  
sans appres commission signee de nostre main, disant  
que nostre dite Cour & Ministres de Justice fait, comme  
elle est, les dits faits & libes, lequel se ne  
vont si non de Dieu & de Saint Martin <sup>lousieris</sup> ~~qu'onques~~ <sup>comand</sup>

a vous & autres vos officiers & subiects d'icele dite  
Cour <sup>celle que vous</sup> ~~comme vous~~ <sup>fait d'icele</sup> ~~comme vous~~ <sup>maintenant</sup>

est que nul de vos dits <sup>nos</sup> ~~adversaires~~ <sup>se misent</sup> ~~ne~~ <sup>de</sup>  
plains de vostre cour, Car nostre Cour confie  
que pour comme il appartient a ces gentilshommes  
de la Cour & officiers de vostre qualite ~~seulement~~ <sup>seulement</sup> ~~seulement~~ <sup>seulement</sup>  
Le Cardinal vous envoie & toute honneur de longue vie  
de Dillenburg le sixieme de May L'an seigneur